



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

Revue de presse



Mardi 28 février 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Kassali préside une réunion avec les responsables des sociétés publiques d'assurance



Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présidé une réunion avec les PDG des sociétés publiques d'assurance, consacrée à l'évaluation des actions réalisées par ces sociétés dans le cadre du programme de modernisation de ce secteur, a indiqué lundi le ministère dans un communiqué.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Organisation africaine des assurances: réunion à Alger pour la préparation de la 49ème Assemblée générale

Une réunion de travail s'est tenue au siège de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) pour la préparation de la 49ème Conférence et Assemblée générale de l'Organisation africaine des assurances (OAA) qui sera organisée du 27 au 31 mai prochain à Alger, indique lundi la CNMA dans un communiqué.



Sociétés publiques d'assurances : Atteindre la performance



Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présidé une réunion avec les PDG des sociétés publiques d'assurances, consacrée à l'évaluation de leurs actions réalisées dans le cadre du programme de modernisation de ce secteur, a indiqué hier le ministère, dans un communiqué.



Visites d'État, adhésion aux Brics et autres dossiers sensibles d'intérêt régional, arabe et continental : Les grands chantiers de la diplomatie algérienne pour 2023

Avec sa réinsertion progressive sur la scène internationale, l'Algérie, qui est parvenue à consolider sa crédibilité et sa vision juste de paix, de stabilité, de respect de la souveraineté et de l'intégrité des Etats, est de plus en plus sollicitée dans un contexte régional et international en mutation profonde.

Assurance : Kassali préside une réunion avec les responsables des sociétés publiques

Les PDG des sociétés publiques d'assurance, ont été réunis ce samedi, le par ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali. La rencontre a été consacrée à l'évaluation des actions réalisées par ces sociétés dans le cadre du programme de modernisation de ce secteur, a indiqué ce lundi, le ministère dans un communiqué.



Assurance : Les instructions de Kassali aux responsables des sociétés publiques

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présidé une réunion avec les PDG des sociétés publiques d'assurance, consacrée à l'évaluation des actions réalisées par ces sociétés dans le cadre du programme de modernisation de ce secteur, a indiqué, ce lundi, le ministère dans un communiqué.



Organisation africaine des assurances : Réunion à Alger pour la préparation de la 49e Assemblée générale

Une réunion de travail s'est tenue au siège de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) pour la préparation de la 49ème Conférence et Assemblée générale de l'Organisation africaine des assurances (OAA) qui sera organisée du 27 au 31 mai prochain à Alger, indique lundi la CNMA dans un communiqué.



Importation des véhicules de moins de 3 ans : Le texte d'application publié au Journal officiel

Les conditions de dédouanement des véhicules importés de moins de trois ans sont définies. Un décret exécutif fixant les conditions et les modalités de dédouanement et du contrôle de conformité des véhicules de tourisme et utilitaires d'occasion acquis par les particuliers résidents a été signé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, et publié au Journal officiel.



BNA : ouverture d'une nouvelle agence dédiée exclusivement à la finance islamique à Oran

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a ouvert, lundi à Oran, une nouvelle agence dédiée exclusivement aux services de la finance islamique. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le DG de la BNA, Mohamed Lamine Lebbou, et le président du Haut conseil islamique (HCI), Bouabdallah Ghoulamallah, qui participe, à Oran, aux travaux de la conférence internationale intitulée « Civisme, conscience, action et coexistence » organisée par le HCI.



Les députés au gouverneur de la banque d'Algérie : «Où est votre rapport annuel?»

«Quelles sont les solutions pratiques proposées par la Banque d'Algérie pour aider à capter l'argent de l'informel?»... Reportée plusieurs fois, l'audition du gouverneur de la Banque d'Algérie par la commission des finances et du budget est enfin intervenue avant-hier dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la monnaie et le crédit.



La référence du pétrole algérien débute la semaine sous 83 dollars : Le baril s'essouffle

Le Brent de la mer du Nord se négociait à 82,15 dollars hier à 15h44, soit 1,01 dollar de moins que la séance précédente. Les prix du pétrole n'avancent plus. Ils demeurent cependant nettement au-dessus de la barre des 80 dollars. Un territoire dans lequel ils semblent avoir trouvé un équilibre. Pris en étau entre les craintes de l'offre d'or noir russe, l'inflation coriace et les inquiétudes autour de la croissance aux Etats-Unis.



Lamine Lebbou: « La finance islamique contribue à attirer la masse monétaire présente sur le marché parallèle»

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a inauguré, ce lundi, à Oran, une nouvelle agence dédiée exclusivement à la finance islamique.



[BNA : Ouverture d'une agence bancaire islamique à Oran](#)

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a inauguré, ce lundi, à Oran, une agence spécialisée dans la banque islamique, en présence du directeur général de la banque, Mohamed Lamine Lebbou et du président du Haut conseil islamique, Bouabdallah Ghoulamallah, indique l'agence officielle.



[Résistance au changement](#)

Lors de son dernier entretien accordé aux représentants de médias nationaux, le Président Tebboune a encore décliné sa vision de la « nouvelle Algérie ». Le chef de l'Etat a explicité ses plans, pour remettre sur de bons rails l'économie algérienne. « Oui, je suis mécontent du travail de certains responsables, la lenteur inacceptable dans l'avancée de certains grands projets, le dossier de la numérisation qui fait du surplace... », a tonné le président.



[Le Président Tebboune "La numérisation sera fera de gré ou de force"](#)

Lors de l'entretien accordé vendredi à des médias nationaux, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a une fois de plus fait part de sa colère sur certains dossiers qui n'avancent pas et qui semblent être l'otage de la bureaucratie ou de non application des décisions prises. Il a, dans ce sillage, évoqué longuement le domaine de la numérisation.



[Les besoins du progrès socio-économique](#)

Face aux défis de la mondialisation, le premier défi qui confronte l'Algérie est celui du développement économique, sous-tendu par la question du développement technologique déterminant largement les autres problématiques, qu'il s'agisse de la cohésion sociale, du développement humain, de la capacité de négociation internationale, de la sauvegarde de l'autonomie de gestion, ou encore de la préservation de l'identité nationale.

كسالى يتراس اجتماعا مع مسؤولي شركات التأمين العمومية



تراس وزير المالية، ابراهيم جمال كسالي، اجتماعا مع الرؤساء المدراء العامين لشركات التأمين العمومية، خصص لتقييم الاعمال التي حققتها هذه الشركات في اطار برنامج عصرنة هذا القطاع، حسبما افاد به اليوم الاثنين بيان للوزارة.



كسالى يتراس اجتماعا مع مسؤولي شركات التأمين العمومية



تراس وزير المالية، ابراهيم جمال كسالي، اجتماعا مع الرؤساء المدراء العامين لشركات التأمين العمومية، خصص لتقييم الاعمال التي حققتها هذه الشركات في إطار برنامج عصرنة هذا القطاع، حسبما افاد به اليوم الاثنين بيان للوزارة.

كسالى يتراس اجتماعا مع مسؤولي شركات التأمين العمومية



ترأس وزير المالية، ابراهيم جمال كسالى، اجتماعا مع الرؤساء المدراء العامين لشركات التأمين العمومية، خصص لتقييم الاعمال التي حققتها هذه الشركات في اطار برنامج عصرنة هذا القطاع، حسبما افاد به اليوم الاثنين بيان للوزارة.

كسالى يتراس اجتماعا مع مسؤولي شركات التأمين العمومية

ترأس وزير المالية، ابراهيم جمال كسالى، اجتماعا مع الرؤساء المدراء العامين لشركات التأمين العمومية، خصص لتقييم الاعمال التي حققتها هذه الشركات في إطار برنامج عصرنة هذا القطاع، حسبما افاد به اليوم الاثنين بيان للوزارة.

كسالى يتراس اجتماعا مع مسؤولي شركات التأمين العمومية

تراس وزير المالية، ابراهيم جمال كسالى، اجتماعا مع الرؤساء المدراء العامين لشركات التأمين العمومية، خصص لتقييم الاعمال التي حققتها هذه الشركات في إطار برنامج عصرنة هذا القطاع، حسبما افاد به اليوم الاثنين بيان للوزارة.

خصص لتقييم الأعمال التي حققتها: كسالى يترأس اجتماعا مع مسؤولي شركات التأمين العمومية

ترأس وزير المالية، إبراهيم جمال كسالى، اجتماعا مع الرؤساء المدراء العاميين لشركات التأمين العمومية، خصص لتقييم الأعمال التي حققتها هذه الشركات في اطار برنامج عصرنة هذا القطاع، حسبما افاد به الاثنين بيان للوزارة.



البنك الوطني الجزائري يطلق سابع وكالة متخصصة

الصيرفة الإسلامية لإعادة الاقتصاد الموازي إلى النظام المالي

افتتح البنك الوطني الجزائري بولاية وهران سابع وكالة جديدة متخصصة في الصيرفة الإسلامية، تنفيذا لمخطط عمله الهادف إلى توسيع وتعزيز الصيرفة الإسلامية وتنويع منتجاتها التمويلية، وتوفيرها على المستوى الوطني، على أمل جذب الجزائريين الذين لا يملكون حسابات مصرفية، وإعادة جزء من الاقتصاد غير الرسمي إلى النظام المالي.



الحكومة تفرج عن مرسوم تنفيذي لكيفيات الجمركة والمطابقة

سيارات أقل من 3 سنوات.. شروط الاستيراد

حددت الحكومة، أخيرا، شروط وكيفيات جمركة ومراقبة ومطابقة السيارات المستعملة أقل من ثلاث سنوات المستوردة من طرف المواطنين والموجهة للاستعمال الخاص.

IMPORTATION DES VEHICULES DE MOINS DE 3 ANS

Le texte d'application publié au *Journal Officiel*

Les conditions et modalités de dédouanement et du contrôle de conformité des véhicules de tourisme et utilitaires d'occasion, de moins de 3 ans, acquis par les particuliers résidents, ont été fixées par un décret exécutif publié au Journal Officiel n° 11.

Selon ce décret exécutif n° 23-74 signé le 20 février en cours par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, le particulier résident (toute personne physique résidente en Algérie) est autorisé à acquérir auprès des personnes physiques ou morales un véhicule d'occasion pour sa mise en circulation en Algérie, «une seule fois tous les trois ans», à compter de la date de la déclaration de sa mise à la consommation.

Il est entendu par véhicule d'occasion tout véhicule, de tourisme ou utilitaire, usagé dont l'âge «ne dépasse pas les trois ans», entre la date de sa première mise en circulation et la date de la souscription de la déclaration de sa mise à la consommation.

Toutefois, il est autorisé d'importer uniquement les véhicules particuliers, de tourisme ou utilitaire, électrique ou à moteur à piston alternatif, à allumage par étincelle (essence) ou hybride (essence et électrique), selon le texte excluant ainsi les véhicules roulant au diesel.

L'importation des véhicules d'occasion par des particuliers résidents «s'effectue sur leurs devises propres», d'après le même décret précisant par ailleurs que le dédouanement pour la mise à la consommation des véhicules d'occasion est soumis au paiement des droits et taxes exigibles, conformément à la législation en vigueur.

S'agissant des conditions d'éligibilité pour les véhicules d'occasion, «ils doivent être en bon état de marche, ne doivent présenter aucun défaut majeur ou critique et doivent satisfaire aux exigences réglementaires en matière de sécurité et d'environnement et, le cas échéant, aux normes du constructeur», souligne la même source ajoutant qu'en cas de non-conformité du véhicule constatée par l'expert agréé par le ministère chargé des Mines, «le

véhicule doit être réexporté à la charge du particulier résident importateur, le cas échéant, le véhicule est pris en charge conformément à la législation et à la réglementation douanières».

Les véhicules d'occasion importés sont admis, temporairement, sur le territoire national moyennant la délivrance d'un titre de passage en douane valable pour une durée d'un mois, non prorogeable, lit-on dans le même texte.

Concernant le dossier de dédouanement pour la mise à la consommation du véhicule, le décret exécutif stipule qu'il doit être introduit au niveau du bureau de douane d'entrée ou du bureau de douane territorialement compétent, par rapport à la résidence du particulier résident.



Photo: DR

Le dossier doit contenir une copie de la pièce d'identité du particulier résident ou une copie de la carte de résident pour les étrangers, un certificat de résidence du particulier résident, un certificat d'immatriculation du véhicule à l'étranger ou

tout autre document équivalent, un document attestant le transfert de la propriété du véhicule, facture d'achat et/ou contrat de vente, un document datant de moins de trois mois, justifiant le bon état de marche du véhicule, établi par un organisme

habilité du pays de son immatriculation et le rapport d'expertise de conformité établi par l'expert agréé par le ministère chargé des Mines.

Par ailleurs, il est indiqué que, sous réserve des règles de réciprocité, les dispositions du présent décret s'appliquent aussi aux véhicules de tourisme cédés à des particuliers résidents, par les représentations diplomatiques ou consulaires étrangères et les représentations des organisations internationales accréditées en Algérie, ainsi que leurs agents.

En vertu de ce décret, un fichier national doit être créé au niveau de l'administration des douanes, relative aux opérations d'importation et d'acquisition des véhicules d'occasion, effectuées par les particuliers résidents.

Quant aux véhicules d'occasion introduits sur le territoire national pour un séjour temporaire dans un cadre touristique, il est indiqué qu'«ils sont exclus du bénéfice des dispositions du présent décret».

APS

RAPPORTS DE LA BANQUE D'ALGÉRIE

Les députés s'interrogent sur le retard accusé

Les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale s'interrogent sur les raisons du retard dans la remise des rapports et l'exposé de la politique financière de la Banque d'Algérie au Parlement.

Mohammed K. - Alger (Le Soir) - Poursuivant l'étude du projet de loi relatif à la monnaie et au crédit, les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale ont suivi un exposé présenté à ce sujet par le gouverneur de la Banque d'Algérie.

L'occasion pour les députés d'exprimer nombre de questions liées notamment aux causes derrière la détérioration de la valeur du dinar et les incitations à même d'encourager le citoyen à déposer son argent en banque au lieu de le thésauriser chez lui. Les parlementaires se sont également interrogés sur la manière de récupérer la masse monétaire

hors circuit bancaire et de la politique de la Banque d'Algérie pour absorber les fonds thésaurisés. Ils ont aussi interpellé le premier responsable de la Banque d'Algérie concernant le retard dans la remise des rapports et l'exposé de sa politique financière au Parlement.

Par ailleurs, les députés ont mis l'accent sur l'importance de la formation et de la numérisation du système bancaire pour conférer plus de transparence aux transactions bancaires, avec la nécessité d'aménager et d'équiper les agences bancaires.

Dans son exposé, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, a affirmé que le projet

de loi relatif à la monnaie et au crédit répondait aux exigences de la transition numérique et à l'utilisation massive des technologies et constituait la base fondamentale permettant de garantir un développement économique harmonieux et rationnel.

Il a fait savoir que le texte «est l'une des lois fondatrices de l'économie et du système financier qui fixe les principes fondamentaux régissant le fonctionnement du système bancaire, sa gouvernance, les procédures du contrôle interne et les règles de gestion des risques auxquels il fait face».

Il porte également sur les responsabilités des autorités compétentes pour le contrôle et l'organisation de ce système, a poursuivi le même responsable, insistant sur l'impératif pour le secteur des finances de suivre le rythme de la nouvelle dynamique reposant sur l'économie du savoir et le numérique, et de s'ouvrir à de nouveaux acteurs pour se met-

tre au diapason des nouvelles orientations et des nouveaux besoins du consommateur en termes de prestations financières.

Entre autres mesures les plus importantes énoncées dans le projet de loi, Taleb a cité, notamment le renforcement de la gouvernance de la BA, du Conseil de la monnaie et du crédit et de la commission bancaire. Ceci, a-t-il estimé que, en plus des modifications ayant touché la composante du conseil d'administration de la BA et l'adoption du système de mandat pour l'exercice de la fonction de gouverneur de la BA et de vice-gouverneur, visent à apporter plus d'efficacité à l'exercice de ces fonctions en tant qu'autorité monétaire et de contrôle, notamment à la lumière de ses prérogatives dans le cadre de la stabilité financière et la mise en place d'une stratégie nationale pour le développement des moyens de paiement».

M. K.

VÉHICULES DE MOINS DE 3 ANS

LE TEXTE D'APPLICATION PUBLIÉ AU JORA

Les conditions et modalités de dédouanement et du contrôle de conformité des véhicules de tourisme et utilitaires d'occasion de moins de 3 ans, acquis par les particuliers résidents, ont été fixées par un décret exécutif publié au *Journal officiel* n°11. Selon ce décret exécutif n° 23-74 signé le 20 février en cours par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, le particulier résident (toute personne physique résidente en Algérie) est autorisé à acquérir auprès des personnes physiques ou morales un véhicule d'occasion pour sa mise en circulation en Algérie, «une seule fois tous les trois ans», à compter de la date de la déclaration de sa mise à la consommation. Il est entendu par véhicule d'occasion tout véhicule, de tourisme ou utilitaire, usagé dont l'âge «ne dépasse pas les trois ans», entre la date de sa première mise en circulation et la date de la souscription de la déclaration de sa mise à la consommation. Toutefois, il est autorisé d'importer uniquement les véhicules particuliers, de tourisme ou utilitaire, électrique ou à moteur à piston alternatif, à allumage par étincelle (essence) ou hybride (essence et électrique), selon le texte excluant ainsi les véhicules roulant au diesel. L'importation des véhicules d'occasion par des particuliers résidents «s'effectue sur leurs devises propres», d'après le même décret, précisant par ailleurs que le dédouanement pour la mise à la consommation des véhicules d'occasion est soumis au paiement des droits et taxes exigibles, conformément à la législation en vigueur.

قال إن «الديمقراطية الاجتماعية» ارتفع بنحو 20 بالمائة.. كمال خفاش لـ «الشعب»:

سياسة اجتماعية رائدة لا تؤثر على التوازنات المالية

الميزانية المعتمدة لعام 2023.. الأكبر منذ الاستقلال

ارتفعت قيمة التحويلات الاجتماعية التي جاءت في قانون المالية 2023 من 15 إلى 20 بالمائة مقارنة بقوانين المالية السابقة، ما يؤكد حرص الدولة على تحسين القدرة الشرائية للمواطن، بعد الغلاء الكبير الذي عرفه سعر المواد الواسعة الاستهلاك بسبب المضاربة، حسبما يؤكد الخبير الاقتصادي، كمال خفاش، في حديثه إلى «الشعب».

حياة - ك

تعد الميزانية المعتمدة في قانون المالية 2023، الأكبر على الإطلاق منذ الاستقلال، إذ قاربت 13800 مليار دج، يصب نصفها تقريبا في الرواتب التي عرفت زيادة معتبرة لسنتي 2023 و2024. كما حافظ قانون المالية 2023 على الطابع الاجتماعي للدولة، حيث يمثل الدعم الاجتماعي أولوية أولويات الدولة.

وتمثلت السياسة الاجتماعية في استمرار الزيادة في الأجور، وفي منحة البطالة والتقاعد إضافة إلى تخفيض الضرائب، وذلك بعد تطبيق الإجراءات المتعلقة بإعفاء الأجور التي تقل عن 30 ألف دج من الضريبة على الدخل الإجمالي، والذي استفاد منه 5 ملايين مواطن منهم 2.6 مليون متقاعد، بإلتفاق ضريبي فاق 84 مليار دج في السنة، بالإضافة إلى تخفيض الضريبة على الدخل الإجمالي لفائدة أكثر من 9 ملايين شخص بإلتفاق ضريبي يقارب 200 مليار دج.

قال الخبير خفاش إن الزيادات الجديدة في الأجور ومنح التقاعد وكذا منحة البطالة، التي سيشروع في تطبيقها مع بداية شهر مارس (بأثر رجعي ابتداء من جانفي)، والتي جاءت بأمر من رئيس الجمهورية، ستكون معتبرة، من حيث الكتلة المالية المخصصة لها، والناجزة عن الحركة الاقتصادية الهامة التي عرفتها البلاد، بعد أن عرفت الأسعار ارتفاعا بفعل عوامل جيوسياسية، مضيفا أن هذه الزيادات تواجهه من خلال مداخليل الضرائب.

وتتراوح هذه الزيادات ما بين 4500 دج و8500 دج لكل راتب، والتي خفض لها ما يقارب 600 مليار دج هذه السنة، بإحتساب الغلاف المخصص لدمج المستفيدين من جهاز المساعدة على الإجماع المهني، وتحويل عقود النشاطات الاجتماعية إلى عقود غير محددة المدة، مع الانتهاء تماما من العقود المحددة خلال السنة الجارية، حسبما أعلن عنه رئيس الجمهورية، كما ينتظر أن تبلغ كتلة الأجور 4630 مليار دج هذه السنة، مع الإشارة إلى أن ما يعادل 5000

بليارد دج (35 مليار دولار) موجه للتحويلات الاجتماعية المباشرة وغير المباشرة، لتكريس الطابع الاجتماعي للدولة الذي يعد من الثوابت ومبدأ لا يمكن أن يتجدد عنه الدولة أبدا مهما كانت الظروف، ويتجلى ذلك من خلال الجائحة، بالرغم من تداعياتها على الاقتصاد الوطني، إلا أن الدعم الاجتماعي تواصل.

اعتبر الخبير خفاش أن هذا الضرار يتناسب مع التوازنات المالية، حيث يعطى الأولوية لتحسين الوضع الاجتماعي للمواطن، من خلال تحسين القدرة الشرائية وزيادة معدل الاستهلاك، مشيرا إلى أن هناك ارتفاع في الطلب على المنتجات واسعة الاستهلاك، وتشد على ضرورة تنظيم الأسواق وتوفير المواد المطلوبة من المواطنين، أي تلك التي تعد أساسية على غرار الحليب، السكر والزيت والسميد والفريشة، والتي عرفت الندرة بفعل المضاربة غير الشرعية، ما أدى إلى إصدار قانون لمكافحةها، وهذا ما يكرس بدوره مسعى تحقيق العدالة الاجتماعية، حيث يسعى

للتحكم في الأسعار والحفاظ على القدرة الشرائية للمواطن، لافتا إلى أن الدولة أخذت في الحسبان الكثافة السكانية التي عرفت ارتفاعا خلال السنوات الأخيرة.

وفيما تعلق بالتحويلات الاجتماعية التي تمثل خمس الميزانية، أوضح أن الخزينة العمومية ستقدمها على شكل دفعات، مبرزا أن الدولة ماضية في سياستها الاجتماعية، التي لن يكون لها تأثير على التوازنات المالية، مشيرا إلى أن كل هذه الزيادات من أجل الحفاظ على القدرة الشرائية للمواطن، التي تأثرت بشكل كبير في جائحة كورونا، وكذا الغلاء الذي شهدته المواد الأساسية، بالرغم من ذلك، فإن الدعم الاجتماعي لم يتوقف ولم يتقلص من حيث القيمة المالية المخصصة.



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz

You
Tube

وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger